



Guide pratique de l'Organisateur 2025

Ce guide pratique – aux items généraux et transversaux - a pour objectif d'aider l'organisateur dans ses démarches administratives et de lui apporter quelques préconisations utiles. Concernant la mise en œuvre technique et opérationnelle de la manifestation, spécifique à chaque organisation, les salariés de la Ligue et l'Arbitre Principal seront à même de vous conseiller et de vous accompagner dans votre projet.

Ligue du Centre-Val de Loire
de Triathlon
1240, rue de la Bergeresse
45160 - OLIVET

06.29.53.56.39

lrcentretriathlon@gmail.com
www.triathlon-centre.org

Table des matières

1- ACCÈS AUX ÉPREUVES

1.a Le Pass Compétition

1.b La présentation du Formulaire Info Santé (FIS)

2- LES COÛTS

2.a Les Pass Compétition

2.b La Licence Manifestation

2.c Les classés de votre épreuve

3- PROCÉDURES

3.a La saisie - l'enregistrement de votre manifestation

3.b Un mot sur l'assurance

4 - PRÉCONISATION - CONSEILS- INFORMATIONS

4.a Conseils

4.b Le briefing de course organisateur

4.c Préconisations

4.d Documents – autorisations

4.e Animation / Compétition

5- LES RAIDS

5.a Accès

5.b Organisation

6- LES LABELS

6.a Les labels Épreuves Nationales

6.b Les Labels Régionaux

6.c Les autres labels fédéraux

7- VOS INTERLOCUTEURS

7.a L'Arbitre Principal (A.P)

7.b Le Délégué Technique Régional (DTR)

7.c Les salariés de la Ligue

8- COMMENT RÉSERVER LE MATÉRIEL

9- LES PRESTATIONS DE COMMUNICATION

1 - ACCÈS AUX ÉPREUVES

Les distances officielles et les âges d'accès aux compétitions sont rappelés aux pages 53-54 de la R.S 2024 : [RÈGLEMENTATION SPORTIVE 2024](#)

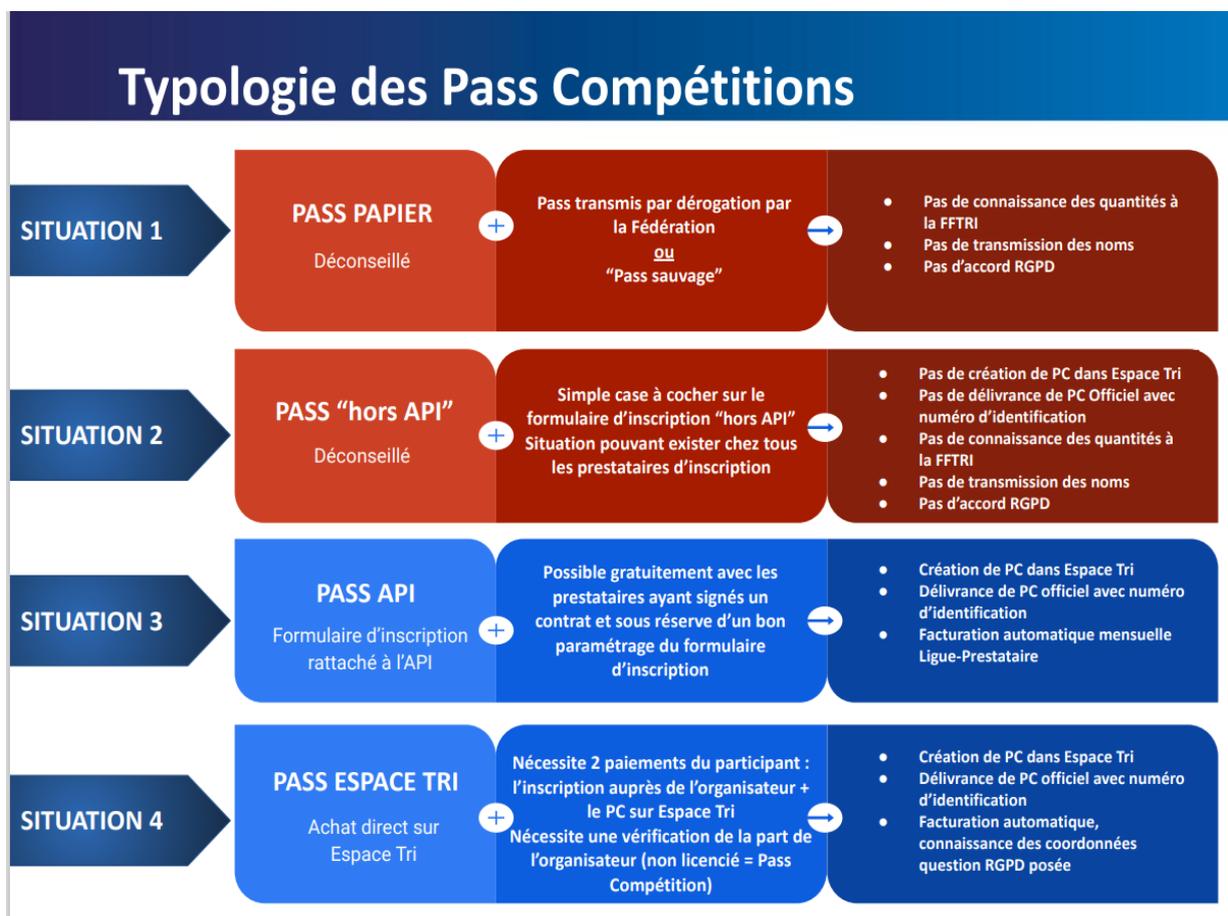
1.a Le Pass Compétition

Depuis la saison 2022, le pass compétition « papier » n'est plus activé en Ligue du Centre-Val de Loire. Le participant non-licencié à la FFTRI achète et règle son pass compétition directement en ligne auprès du prestataire choisi par l'organisateur et dont vous trouverez la liste ci-dessous.

Cette typologie fédérale présentée à la journée des organisateurs du 19 octobre dernier, explique les différentes options de pass compétition.

Ce qu'il faut retenir :

- Sauf dérogation exceptionnelle accordée par le président de Ligue, le pass compétition papier n'est plus activé en Ligue du Centre-Val de Loire.
- Situation 2 : en cas de défaillance et non versement du montant des pass compétition à la Ligue par le prestataire (malhonnêteté, cessation d'activité...), c'est l'organisateur qui sera tenu de régler les pass compétition à la Ligue.
- La situation 3, est l'option la plus choisie, car facilitante et fiable tant pour l'organisateur que pour le pratiquant.



L'annuaire des prestataires labellisés par la FFTRI

PRESTATAIRES LABELLISÉS			
Prestataire	Localité	Email	Téléphone
ADEORUN	60610 La Croix-Saint-Ouen	contact@adeorun.com	07 69 22 41 44
CHRONOCONSULT	38420 Domène	contact@chronoconsult.fr	04 56 59 00 74
CHRONO COURSE	56000 Vannes	contact@chrono-course.com	02 97 40 43 51
CHRONOM	24750 Champcevinel	olivier@chronom.org	
CHRONOPRO	54410 Laneuveville Devant Nancy	bagraph@chronopro.net	
CHRONO START	31590 Verfeil	contact@chrono-start.com	06 38 64 19 08
CLICK AND RUN	37510 Ballan-Mire	bikila@clickandrun.net	
EVENTICOM	73550 Les Allues	contact@eventicom.fr	04 13 33 32 13 06 32 17 97 85
KLIKEGO	35520 La Chapelle des Fougeretz	support@klikego.com	
LE DOSSARD	08000 Charleville Mézière	loic.nicart@ledossard.com	
LE SPORTIF	67120 Molsheim	contact@le-sportif.com	03 88 38 54 87
LISTINO	75015 Paris	contact@listino.fr	02 57 79 00 14
NJUKO	64210 BIDART	contact@njuko.com	05 64 14 05 01
ON S'INSCRIT	91400 Gometz la Ville	contact@onsinscrit.com	
PROLIVE	62136 Lestrem	guillaume@prolivesport.fr melanie@prolivesport.fr	06 75 97 62 06
SPORKRONO	67220 Triembach-au-Val	info@sporkrono.fr	
TEVE	93213 Saint Denis La Plaine	support@triathlon-evenements.com	07 82 57 93 76
TIME PULSE	44370 Loireauxence	contact@timepulse.run	09 82 39 56 49
TIP TIP TOP	40230 Saubion	jerome.tiptiptop@gmail.com	06 11 94 46 14
YAKA EVENTS	71000 Mâcon	contact@yaka-events.com	03 45 87 99 23

1.b La présentation du Formulaire Info Santé (FIS)

A compter du 1^{er} janvier 2024, le FIS (Formulaire Info santé) remplace le certificat médical. A ce titre, l'ensemble des participants non-licenciés, où licenciés loisirs / dirigeants doivent fournir un FIS complété lors de leur inscription pour pouvoir participer à une compétition. Information complémentaire page 18 de la RS.

Accès : [Formulaire Info Santé](#)

2 - LES COÛTS 2025

2.a Les Pass Compétition

- **Rappels :**

Un organisateur ne peut pas majorer le prix des pass compétition dont les tarifs sont contractualisés entre la FFTRI et la Ligue.

Sauf exception prévue dans la RS (page 18), l'ensemble des participants n'ayant pas de licence FFTRI compétition en cours, doivent s'acquitter de ce pass compétition. En cas d'accident d'un participant sans pass compétition obligatoire, c'est la responsabilité de l'organisateur qui sera engagée.... Et cela peut coûter très cher !

Coûts des pass compétition 2025 – ce que le non licencié devra régler en ligne et qui comprend la part fédérale et la part ligue du pass compétition.

	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024
	saison(s) suivante(s)		saison(s) suivante(s)		saison(s) suivante(s)		saison(s) suivante(s)	
	course individuelle / pass par athlète		CLM par équipe / pass par athlète		course par équipe (chaque athlète réalise l'épreuve intégralement) / pass par athlète		course en relais (les athlètes ne réalisent qu'une activité de l'épreuve) / pass par athlète par activité	
Toutes disciplines Épreuves Jeunes et Distances XXS, XS	2€	2€	2€	2€	2€	2€	2€	2€
Triathlon - Duathlon Distance S	5€	5€	5€	5€	5€	5€	2€	2€
Triathlon - Duathlon Distance M	20€	20€	20€	20€	20€	20€	2€	5€
Triathlon - Duathlon Distances L, XL, XXL	40€	40€	40€	40€	40€	40€	2€	10€
Raid, Swimrun, Aquathlon, Cross Triathlon, Cross Duathlon Distances S	5€	5€	5€	5€	5€	5€	2€	2€
Raid, Swimrun, Aquathlon, Cross Triathlon, Cross Duathlon Distances M, L, XL, XXL	8€	8€	8€	8€	8€	8€	2€	2€
Bike&Run et Autres épreuves Distances S	2€	2€	2€	2€	2€	2€	2€	2€
Bike&Run et Autres épreuves Distances M, L, XL, XXL	8€	8€	8€	8€	8€	8€	2€	2€

- Pour les Bike & Run et toutes les épreuves par équipe en relais, chaque équipier ne disposant pas d'une licence F.F.TRI. Compétition en cours de validité doit faire l'acquisition d'un Pass Compétition.
- Pour les épreuves en **Contre la Montre par équipe** (hors triathlon et duathlon Distances S, M, L, XL et XXL), chaque équipier ne disposant pas d'une licence F.F.TRI. Compétition en cours de validité doit faire l'acquisition d'un Pass Compétition.

2.b Le coût de la Licence Manifestation

- **Rappel** : La Licence Manifestation est le document justifiant que votre organisation est agréée par la F.F TRI. Ce document, qui précise le type et le n° de la Police d'Assurance, est à présenter aux autorités compétentes. Votre Préfecture – c'est le cas dans le Loiret, par exemple - peut toutefois vous demander un avis complémentaire de la F.F TRI. Dans ce cas, merci de contacter la Ligue.

Si une attestation d'assurance plus complète était nécessaire, nous vous invitons à contacter directement la compagnie d'assurance en demandant la personne en charge du triathlon.

- Pour une manifestation ayant plusieurs épreuves sur sa journée, avec des formats de courses ne dépassant pas le XS, les coûts d'affiliation suivants s'appliquent :

Épreuves	Part F.F TRI	Part Ligue	Total
Jeunes	0 €	0 €	0 €
XS	0 €	0 €	0 €
Loisir : Animathlon, rando-triathlon	0 €	0 €	0 €

- Pour l'ensemble des autres manifestations, se reporter au tableau ci-dessous :

Distance	F.F Tri	L.R	Total
Distances S et XS			
inf à 30 €	0	150	150
de 31 à 50 €	0	380	380
de 51 à 60 €	0	700	700
plus de 61 €	0	1000	1000
Distance M			
inf à 40 €	0	150	150
de 41 à 60 €	0	380	380
de 61 à 80 €	0	1000	1000
plus de 81 €	0	1200	1200
DISTANCE L			
inf à 80 €	0	200	200
de 81 à 120 €	0	200	200
de 120 à 180 €	0	500	500
de 181 à 300 €	0	3000	3000
plus de 300 €	0	5000	5000
Dist XL - XXL			
inf à 150 €	0	500	500
de 151 à 200 €	0	1000	1000
de 201 à 300 €	0	2500	2500
de 301 à 500 €	0 €	5000	5 000 €
plus de 501 €	0 €	10000	10 000 €

- Si vous organisez plusieurs épreuves compétitions sur la même journée, seule le coût de la distance la plus chère sera prise en compte pour le calcul du coût de l'agrément.
- Pour les épreuves de triathlon et duathlon par équipes, le tarif d'inscription de l'équipe sera divisé par trois pour déterminer le coût d'inscription « individuel » permettant de déterminer le montant du droit de licence manifestation.

- Pour les épreuves de Bike & Run et d'aquathlon par équipes, le tarif d'inscription de l'équipe sera divisé par deux pour déterminer le coût d'inscription « individuel » permettant de déterminer le montant du droit de licence manifestation.
- Pour les raids par équipes, le tarif d'inscription de l'équipe sera divisé par le nombre d'équipiers pour déterminer le coût d'inscription « individuel » permettant de déterminer le montant du droit de licence manifestation.
- **Pour toute nouvelle épreuve organisée par un club affilié F.F TRI de la Ligue du Centre Val de Loire, la part ligue sur l'agrément fédéral n'est pas appliquée pendant 2 ans et ce, quel que soit le type et la distance.**

2.c Les classés de votre épreuve

- **0 € : sur les compétitions Jeunes, XS, et autres disciplines : *aquathlon, cross triathlon et cross duathlon, bike and run, swim and run, raids.***
- **2 € sur tous les autres duathlon, triathlon et swimbike de distance et S et +**
 - Ces coûts s'appliquent à tous les classés – licenciés et non licenciés – sur toutes les épreuves compétition. On entend par « classé », tout participant – licencié ou non-licencié ayant pris le départ de la course et figurant dans le classement validé par l'arbitre principal
 - Pour les compétitions en relais, duo, équipes, les 2 euros sont facturés par équipe.
- **En contrepartie la Ligue :**
 - Règle les frais d'arbitrage, du délégué technique régional (DTR) et ceux éventuels du Conseiller Technique (CTL) : *hébergement, déplacements et vacations.*
 - Met gracieusement le matériel de la ligue à disposition de l'organisateur ; le transport du matériel restant à la charge de ce dernier.

3- LES PROCÉDURES

3.a La saisie – l'enregistrement de votre manifestation

Ne rien régler à la ligue à titre d'acompte, même si vous recevez un bordereau de facturation de la FFTRI.

❖ Etape 1 :

Afin de construire un pré calendrier 2025 et d'anticiper les doublons de dates – les organisateurs adressent par mail - et avant la réunion des organisateurs du mois d'octobre 2024 – leurs projets d'organisations de compétitions et d'animations pour la saison sportive 2025. Ce document (mail ctl.triathlon.centre@gmail.com) devra préciser : le nom de l'organisateur – les coordonnées du référent de l'organisation (nom, tel et mail) – le nom de la manifestation – sa date – son lieu.

❖ Etape 2 :

Vous accédez à l'espace organisation via le site fédéral ou Espace Tri 2.0. Attention : l'identifiant et le mot de passe organisateur sont différents de ceux du club.

Je n'ai pas d'espace organisateur, le créer ici : <https://espacetri.fftri.com/> en rubrique « devenir organisateur » et suivre la procédure des éléments demandés.

❖ Etape 3 :

La Ligue valide l'inscription de la manifestation au calendrier fédéral, et vous retrouverez ainsi ce dernier sur : [Calendrier FFTRI](#)

Par ailleurs, merci de compléter le formulaire [ICI](#) de présentation du [calendrier de la Ligue](#). Permettant d'apporter une présentation de votre événement et de découvrir "le mot de l'organisateur" pour les lecteurs.

❖ Etape 4 :

L'organisateur retourne sur son Espace Organisateur, se connecte sur MANIFESTATION puis LISTE DES MANIFESTATIONS et DEMANDE DE LICENCE MANIFESTATION (DLM).

Sur cette page, il renseigne les coûts d'inscription (qui déterminent le montant de l'agrément), les informations concernant le dispositif médical, télécharge les documents et valide. Si votre Préfecture vous demande une attestation fédérale, merci de contacter la Ligue.

❖ Etape 5 :

La F.F TRI émet alors un second bordereau de Demande de Licence Manifestation. A réception, la Ligue valide la DLM.

❖ Etape 6 :

L'organisateur peut alors télécharger sa Licence Manifestation et souscrire les assurances optionnelles, si nécessaires.

❖ **Étape 7 :**

Dans la semaine qui suit la manifestation, l'A.P adresse à la ligue les résultats validés et l'état des Pass Compétition.

❖ **Étape 6 :**

Dans les 30 jours qui suivent la réception de ces documents, la ligue adresse à l'organisateur une facture qui comprend :

- Le montant de la licence manifestation (agrément fédéral),
- Le montant du label (challenge jeune, par exemple),
- Le montant des couts par classé,
- Les pass compétition qui n'auraient pas été pris et réglés en ligne,

Étape 7 :

L'organisateur règle la Ligue dans les 15 jours qui suivent la réception de la facture. A réception du règlement de l'organisateur, la Ligue effectue le paiement des frais d'arbitrage à la C.R.A. et au DTR.

- ❖ **Étape 8 :** La ligue règle la licence manifestation à la FFTRI sur facture.

3.b Un mot sur l'assurance

Conseils : Nous vous invitons à lire attentivement les termes du contrat d'assurance de base. Vous avez certainement un licencié assureur ou vous connaissez certainement un assureur. Nous vous conseillons de lui présenter le contrat d'assurance proposé par la FFTRI avec votre Licence Manifestation, et de souscrire, – si nécessaire – des assurances Optionnelles complémentaires. Concernant les locaux, matériels-équipements, mis gracieusement ou non à votre disposition, il est prudent de vérifier les modalités d'assurance avec leurs propriétaires.

Pour tout savoir sur les assurances fédérales [INFORMATION ICI](#)

4 – CONSEILS – PRÉCONISATIONS - INFORMATIONS

4.a Conseils : L'organisateur a une obligation de moyens et non de résultats. A ce titre, en cas de sinistre lourd (accident, décès), le tribunal jugera si les moyens de sécurisation et de secours mis en place par

l'organisateur répondaient, d'une part aux exigences de la R.S fédérale et des RTS, mais également à une gestion cohérente du risque.

Les Règles Techniques de Sécurité rappellent les modalités et règles d'organisation de votre manifestation : [RTS](#)

Un exemple : Aujourd'hui, la réglementation sportive (RS) n'impose plus de médecin sur la manifestation. Mais est-il raisonnable de se passer d'un médecin sur une organisation située à 30 minutes du 1^{er} centre hospitalier ? Voilà donc le type de question qu'il faut se poser.

4.b Le briefing de course organisateur : est important, car il rappelle les horaires, les parcours et les points qui méritent une attention particulière, le règlement spécifique de la manifestation...Voici un **briefing de course organisateur**. Ce briefing type peut être imprimé et affiché sur site, mis dans les sacs des concurrents, envoyé aux compétiteurs par le canal de votre prestataire en charge des inscriptions en ligne, diffusé en boucle au retrait des dossards... l'organisateur n'aura plus qu'à rappeler brièvement les éventuelles modifications et les 2-3 points qui méritent une attention particulière.

Des membres de la C.R.A et de l'E.T.R ont élaboré un briefing arbitre type. Ce briefing, clair et pédagogique, doit se substituer au traditionnel « briefing de course verbal », dont peu de participants comprennent le sens et que personne, ou presque, n'écoute. Ce briefing type peut être imprimé et affiché sur site, mis dans les sacs des concurrents, envoyés aux compétiteurs, diffusé en boucle au retrait des dossards... l'Arbitre Principal n'aura plus qu'à rappeler brièvement les éventuels points particuliers et qui méritent une attention particulière.

4.c Préconisations

Vous lirez ci-dessous un certain nombre de préconisations, simples à mettre en place, sur tout type de manifestation et qui vous permettront d'être serein le Jour J et en cas de problème.

- De vous assurer de la validité des diplômes de toutes les personnes liées à la sécurité : secouristes, plongeurs, BNSSA, MNS...
- De vérifier les permis de tous les chauffeurs : Motos, VL, cariste, mais également bateau si le moteur de l'embarcation a une puissance de 9 cv et +
- De contractualiser – préalablement à la manifestation – l'ensemble des interventions (identité, diplôme, date et horaires de présence, fiche de poste – d'intervention...) avec les intervenants impliqués dans la sécurisation et les secours. En cas de défaillance, d'absence, manque de compétences, il ne pourra pas vous en être tenu rigueur.
- De toujours prévoir des plans B, en cas d'annulation de la natation en particulier.
- De constituer une « cellule de crise », composée, par exemple, d'un ou deux membres du comité d'organisation, du médecin, de l'A.P et / du DTR. Cette cellule de crise, de 4-5 membres, doit être

à même de se réunir très rapidement pour prendre sereinement la décision qui s'impose : modifications, annulation....

- De libérer l'organisateur de toutes responsabilités ou contraintes opérationnelles et garantir ainsi sa disponibilité en cas de problème ou de sollicitations diverses (élus, Médias...).
- Pour les parcours qui n'empruntent pas de routes (un Bike and Run organisé dans un parc, par exemple), il est conseillé de se rapprocher de la Mairie du site pour connaître le type d'autorisation à demander : Municipale, ONF, propriétaires privés...
- En cas d'instabilité météorologique (risque d'orage et de foudre...), il est prudent de se rapprocher et de rester en contact avec une station météo pour connaître le plus précisément possible les évolutions et anticiper les mesures qui s'imposent.
- Vous souhaitez modifier un horaire (avancer, retarder un départ...), un parcours. Veillez préalablement à ce que l'arrêté municipal, préfectoral le permettent.
- Prévoyez un volant (10%) de signaleurs remplaçants, au cas où...

4.d Documents – autorisations

De façon générale, soyez attentif aux délais de rigueur pour le retour des différents documents administratifs. De plus en plus de Municipalités, Préfectures refusent une manifestation dont la demande d'autorisation a été adressée hors délais. Prenez le temps de bien lire le formulaire et de fournir les documents demandés ; ceci vous évitera de perdre du temps par la suite et « bien des prises de tête » avec une administration inflexible.

- Natation : La R.S rappelle les obligations de l'organisateur en matière de qualité de l'eau. Il convient de respecter parfaitement ces dispositions tant en termes d'analyse que d'affichage. A défaut, le représentant de la Ligue (A.P, le DTR, élu) est en droit d'annuler la natation.
- Autorisations administratives : il s'agit de l'arrêté préfectoral ou municipal, obligatoire dans tous les cas et sans lequel la manifestation ne peut pas avoir lieu.
- Mais également, et selon l'organisation, l'autorisation des Voies Navigables de France, des Eaux et Forêts, des propriétaires privés ou publics d'espaces empruntés par la manifestation, déclaration de nuisances sonores
- Vous ouvrez une buvette sur laquelle vous vendrez de l'alcool (bière, vin...) pensez à demander une licence temporaire à la Police. Vous diffusez de la musique, des chansons... vous devez faire une déclaration à la SACEM (droits d'auteurs).

4.e Animation / Compétition

- La pratique loisir – Animation est clairement définie par le Code du Sport et rappelée dans la R.S à la page 15.
- Sur une manifestation Loisir, il ne doit pas y avoir de chronométrage, ni de classement. En cas de récompense, un lot identique doit être remis à tous les participants. Le montant éventuel de l'inscription doit rester incitatif. Une liste des participants doit être faite et adressée à la Ligue ainsi que la liste des pass loisirs – gratuits - qui doivent être obligatoirement délivrés aux non-licenciés.

- La Ligue soutient les organisateurs de manifestations Loisir "ANIMATION". L'aide apportée par la Ligue fait l'objet d'une convention qui précise les modalités d'attribution de l'aide.
-

5 – LES RAIDS

5.a Accès

- Tous les licenciés « compétition » à la F.F TRI peuvent participer à un RAID agréé par la F.F TRI. Si ce RAID comporte une épreuve d'Alpinisme, de plongée subaquatique, de spéléologie ou du tir, un certificat médical spécifique à l'activité sera nécessaire.

5.b Organisation

- Pour agréer un RAID, ou un SWIMRUN à la FFTRI, la démarche est identique à celle des autres manifestations. Les règles d'organisation sont définies dans un livret RTS (Règles Techniques et de Sécurité). Un référent RAID sera désigné par la FFTRI pour chaque Ligue.
-

6- LES LABELS

Rappel : Il existe différents types de labels : les labels régionaux, les labels fédéraux (Épreuves Nationales, comme les Championnats de France individuels, Championnats de France des Clubs...), les labels fédéraux Mixité, Triathlon Durable et Sport Accessible .

Dans l'ensemble des cas, le label est généralement accompagné d'un cahier des charges, document contractuel, dont il convient de bien mesurer les incidences avant de s'engager.

6.a Les labels Épreuves Nationales : Les demandes de label aux Grandes Épreuves Fédérale sont traitées et attribuées par la FFTRI et font l'objet d'un simple avis de la Ligue Régionale pour la Fédération.

[APPEL A CANDIDATURE POUR LES ÉPREUVES NATIONALES](#)

6.b Les Labels Régionaux : font l'objet d'une validation du Conseil d'Administration sur avis de l'ETR : Les 2 Challenges Jeunes – Les Championnats Régionaux - Les Sélectifs Régionaux D3 duathlon et triathlon .

Cahier des charges :

- [Challenge Jeunes 2025 \(cahier des charges\)](#)
- [Challenge Jeunes 2025 \(règlement\)](#)
- [Championnats Régionaux sélectifs 2025 \(cahier des charges\)](#)

Pour toutes informations sur les cahiers des charges, merci de contacter le C.T.L. ctl.triathlon.centre@gmail.com – 06 37 98 11 75

6.c Les autres labels fédéraux :

Ils sont facultatifs, gratuits mais engagent néanmoins le club à respecter certaines dispositions. Ces labels sont directement souscrits en ligne par l'organisateur lors de sa Demande de Licence Manifestation.

- Le [Label Triathlon Durable](#)
- Le [Label Sport Accessible](#)
- Le [Le Label Mixité](#)

7- VOS INTERLOCUTEURS

7.a L'Arbitre Principal (A.P) :

Désigné par la Commission Régionale d'Arbitrage selon différents critères (proximité, type d'épreuve...) il sera encadré d'arbitres assesseurs ayant chacun une fonction déterminée. De façon générale, son rôle – rappelé à la page 21 de la RS - est de faire appliquer la R.S et en particulier les règles de course. Depuis 2016, le coût de l'arbitrage est supporté par la Ligue. Reste néanmoins à l'organisateur le soin de restaurer les arbitres et de les accueillir correctement.

Vice-Président de la CRA : Alain Le Bail - alebail@fftri.com - 06 86 21 34 34

7.b Le Délégué Technique Régional (DTR) :

Le délégué technique régional sera un représentant de la Ligue sur la manifestation. Il sera le référent technique auprès de l'organisateur et présent sur les épreuves support du Challenge Jeunes en 2025. Cette mise en place sera étendue à l'ensemble des organisations à termes.

Il a pour missions :

- D'assurer un soutien technique en liaison avec l'arbitre principal désigné par la CRA (Commission Régional d'Arbitrage),
- D'accompagner l'organisation pour que les compétitions se déroulent dans un cadre de sécurité optimum pour les athlètes,
- De remplir la fiche bilan du déroulement de la journée et la transmettre au CTL (Conseiller Technique de Ligue).

- De s'assurer auprès du chronométreur de l'épreuve, de la transmission d'un fichier des résultats des courses au format demandé, auprès de la Ligue,
- Il sera amené, à apporter des conseils techniques auprès de l'organisateur, pour permettre de respecter le cahier des charges du Challenges Jeunes, et les règles d'organisation définies dans la Réglementation sportive de la saison en cours.

7.c Les salariés de la Ligue :

Leur rôle est de vous accompagner sur la mise en place de votre organisation et sur les thématiques large que cela représente. Les différents sujets sont :

- Administratif - réservation du matériel : Dominique Frizza - lrcentretriathlon@gmail.com - 06 29 53 56 39
- Technique : Mathieu Badelier - ctl.triathlon.centre@gmail.com – 06 37 98 11 75
- Communication - Partenaires : Célia François - communication.triathloncentre@gmail.com - 07 49 89 09 07

8- COMMENT RÉSERVER DU MATÉRIEL POUR VOTRE MANIFESTATION

Rappel : Le matériel de la Ligue est mis gracieusement à la disposition des organisateurs dans les conditions stipulées dans une convention signée par les parties et selon les modalités suivantes. De son enlèvement jusqu'à son retour, le matériel est sous la responsabilité de l'organisateur qui doit souscrire les assurances nécessaires. La liste du matériel et les modalités de mise à disposition sont en ligne sur

- **Étape 1 :** Avant le 20 février 2025, les organisateurs font remonter à la ligue leur demande de matériels via le formulaire de réservation, qui est en accès sur le site de la Ligue : <https://triathlon-centre.org/espace-membre/>
Accès direct au fichier de réservation : [FORMULAIRE DE RÉSERVATION](#)
- **Étape 2 :** La ligue établit et diffuse un état prévisionnel des mises à dispositions et valide les demandes de matériels acceptées.
- **Étape 3 :** Le retour de ladite convention avec le chèque de caution et les éventuels documents demandés valide la mise à disposition.
- **Étape 4 :** A J-8 de son organisation au plus tard, l'organisateur contacte la ligue pour déterminer les modalités d'enlèvement et de retour. Il est demandé à l'utilisateur de signaler à la ligue et au retour du matériel toute perte, dommage...constatés.

9 - LES PRESTATIONS DE COMMUNICATION

La Ligue propose également des prestations payantes pour vous aider à développer une communication sur mesure, adaptée à vos besoins spécifiques.

Notre objectif est de vous accompagner dans votre démarche de communication afin de renforcer votre notoriété, d'attirer de nouveaux licenciés dans vos clubs et de faire de vos événements une réussite.

Nos offres de services sont formulées sous forme de « pack ». Vous pouvez retrouver le détails de ces offres sur le site internet : [Rubrique « nos actions » - Page « communication »](#).

N'hésitez pas à nous contacter pour en savoir plus sur nos offres de communication payantes ou pour nous informer de vos prochaines actions et événements que nous pourrions relayer gratuitement.

Pour en savoir plus, contactez notre chargée de communication :

- Par mail : communication.triathloncentre@gmail.com
- Par téléphone : 07.49.89.09.07